



Spi Ouest-France - Destination Morbihan 2017

La Trinité-sur-mer - Baie de Quiberon Organisé par la Société Nautique de la Trinité-sur-mer

Instructions de course

INCLUANT L'Avenant #1 du 12 Avril 2017 Annexe 4 parcours – Modification du parcours côtier E7

Préambule

Dans le cas où l'Autorité Portuaire le déciderait, l'Autorité Organisatrice de la Course pourrait demander aux concurrents de se tenir prêts à appareiller pour un autre port de la Baie.

Un équipage suffisant pour la manœuvre devra alors être maintenu en permanence à bord. Dès l'ordre d'exécution, les bateaux concernés devront impérativement rejoindre le port désigné.

En cas de non-respect, le bateau pourra, après instruction, être classé DNE par le jury, et ce sans préjuger de toute action en justice que l'autorité organisatrice pourrait diligenter.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers affichées au tableau officiel
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil précisées en annexe,
- 1.5 Si une flotte est divisée en deux groupes comme prévu dans l'AC 6.2, l'annexe 7 s'appliquera
- 1.6 Pour les Diam 240D:
 - Le port d'un casque conforme à la norme EN 1385 est obligatoire en course
 - Si le pavillon V du code international des signaux est envoyé avant ou avec le signal d'avertissement, il signifie : « la prise d'un ris est obligatoire ».
- 1.7 Les séries IRC, Osiris Habitable, Multi 2000, First 31.7, Mini 6.50, Figaro et Grand-Surprise doivent avoir à bord l'armement côtier (moins de 6 milles d'un abri Division 240).

Les autres séries peuvent embarquer le matériel de sécurité basique (article 240-2.05) à condition de respecter l'exemption FFVoileN°2 disponible à l'adresse suivante : http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/securite/documents/D240_Exemptions_Resume.pdf

1.8 En cas de conflit dans la traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé à l'entrée du club-house de la SNT.
- 2.2 Les avis seront si possibles mis en ligne sur le site de la SNT : www.snt-voile.org

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé :
 - pour la zone A : au mât de pavillons le plus proche du Club, surmonté du Pavillon K.
 - pour la zone B : au mât de pavillons le plus proche du Club, surmonté du Pavillon F.
 - pour la zone C : au mât de pavillons au bout du môle TABARLY, surmonté du Pavillon E.
 - pour la zone D : au mât de pavillons au bout du môle TABARLY, surmonté du Pavillon W.
 - pour la zone E : au mât de pavillons le plus proche du Club, surmonté du Pavillon J
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Pour les séries affectées aux zones A et B, les Mini 6.50, Figaro et les IRC double, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

	- de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 21H00 :
	Sous le grand chapiteau, dans le village du Spi, remise des IC, carte
Jeudi 13 Avril 2017	d'émargement et flammes de course sur présentation des documents
	précisés dans l'AC. Pesée des équipages monotypes.
	- 20H00 : Briefing des skippers sous le grand chapiteau
Vendredi 14 Avril 2017	 à partir de 09H30 : émargement départ à la tente secrétariat 12H00 : 1^{er} signal d'avertissement (courses à suivre° pour les zones
	A, B, C, D, E
Samedi 15 Avril 2017	 à partir de 09H00 : émargement départ à la tente secrétariat - 11H00 : 1^{er} signal d'avertissement (course à suivre) pour les zones A, B, C, D, E
Dimanche 16 Avril 2017	 à partir de 09H00 : émargement départ à la tente secrétariat - 11H00 : 1^{er} signal d'avertissement (une ou plusieurs courses à suivre) pour les zones A, B, C, D, E

Lundi 17 Avril 2017	à partir de 08H00 : émargement départ à la tente secrétariat - 09H30 : 1 ^{er} signal d'avertissement (une ou plusieurs courses à suivre)
	pour les zones A, B, C, D, E
	- 16H00 : REMISE DES PRIX

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13 heures.

6. PAVILLONS DE CLASSE

- 6.1 [DP] Une flamme (ou pavillon) de course, remise à chaque concurrent avec les IC, devra être arborée sur le pataras pour toutes les séries. En cas d'impossibilité matérielle, la flamme devra être arborée sur le hauban tribord, tant que le bateau est en course. Dans toutes ces instructions, chaque série (qui peut être un regroupement de plusieurs classes), sera identifiée par la flamme (ou pavillon) correspondante.
- 6.2 Lorsqu'un bateau souhaite courir dans une classe supérieure à la sienne (IRC 1, 2, 3, 4), il doit en faire la demande écrite au comité de course, au plus tard le Jeudi 13 Avril 2017 à 21H00. Si le comité de course accepte, le bateau se verra affecter le rating le plus faible de cette classe.
- 6.3 La répartition des séries sur les zones A, B, C, D et E sera affichée sur le tableau officiel le mercredi 12 Avril 2017.

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en Annexe « Zones de Course ».

- 7.1 <u>Comité de course de la zone A</u> : (canal VHF 77)
 - Les bateaux du comité de course arboreront un pavillon K du Code International.
- 7.2 <u>Comité de course de la zone B</u> : (canal VHF **06**)
 - Les bateaux du comité de course arboreront un pavillon F du Code International.
- 7.3 <u>Comité de course de la zone C</u>: (canal VHF 08)
 - Les bateaux du comité de course arboreront un pavillon E du Code International.
- 7.4 Comité de course de la zone D : (canal VHF 72)
 - Les bateaux du comité de course arboreront un pavillon W du Code International.
- 7.5 <u>Comité de course de la zone E</u> : (canal VHF **15**)
 - Les bateaux du comité de course arboreront un pavillon J du Code International.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits ci-dessous et en Annexe Parcours, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.
 - Pour les parcours construits, sauf quand la marque 3 est une porte, les marques de parcours sont à contourner en les laissant à bâbord.
 - Pour les Diam 24 OD, les marques D1 et D3 sont des portes.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 8.3 Les signaux suivants seront utilisés :

8.3.1 Zone B:

(sauf Diam 24 OD)

- Pavillons Q + G: Parcours Banane 2 tours/Port de la Trinité: Départ, \bigcirc , \bigcirc , \bigcirc , \bigcirc , \bigcirc , \bigcirc , \bigcirc , arrivée (IC 13.2)

- Pavillon R: Parcours Super Banane 3 tours: Départ, ①, ②, ③, ①, ②, ③, ①, ②, 3B arrivée (sous le vent) (IC 13.2).
- <u>Pavillons R + S</u>: **Parcours Super Banane 2 tours**: Départ ①, ②, ③, ①, ②, 3B arrivée (sous le vent) (IC 13.2).

Diam 24 OD

- Pavillons Q + G: Parcours Banane 2 tours/Port de la Trinité: Départ, D1, D3, D1, D3b, arrivée (IC 13.2).
- <u>Pavillon R</u>: **Parcours Super Banane 3 tours**: Départ, D1, D3, D1, D3, D1, D3b, arrivée (sous le vent) (IC 13.2).
- <u>Pavillons R + S</u>: **Parcours Super Banane 2 tours**: Départ, D1, D3, D1, D3b, arrivée (sous le vent) (IC 13.2).

8.3.2 Zones A, C et D:

- <u>Pavillon Q</u>: Parcours Banane 2 tours arrivée au vent: Départ, ①, ②, ③, ①, ②, ③,, arrivée (au vent) (IC 13.1).
- Pavillons Q + G: Parcours Banane 2 tours/Port de la Trinité: Départ, \bigcirc , \bigcirc , \bigcirc , \bigcirc , \bigcirc , \bigcirc , \bigcirc , arrivée (IC 13.2)
- <u>Pavillon R</u>: **Parcours Super Banane 3 tours**: Départ, ①, ②, ③, ①, ②, ③, ①, ②, 3B arrivée (sous le vent) (IC 13.2).
- <u>Pavillon R + 5</u>: **Parcours Super Banane 2 tours**: Départ ①, ②, ③, ①, ②, 3B arrivée (sous le vent) (IC 13.2).

8.3.3 Zone E : Parcours côtiers

8.4 La marque 3 est une porte constituée de deux bouées cylindriques (3A/3B).

Parcours Diam 24 OD: les marques D1 et D3 sont des portes constituées de deux bouées cylindriques (D1a/D1b) et (D3a/D3b).

8.5 Parcours côtiers:

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours côtier à effectuer en affichant sur le bateau du comité le chiffre du parcours conformément à l'annexe 4).

8.6 Marque de dégagement des parcours côtier :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

- 8.7 Réduction et modification de parcours côtier :
- 8.7.1 Le <u>pavillon « O »</u> envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée, en respectant s'il le faut l'IC 10 (zones qui sont des obstacles).
 - Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.
- 8.7.2 <u>Le Pavillon "O" sur Pavillon Vert</u>envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, rejoignez la marque Cardinale Sud Méaban (à laisser à bâbord) pour continuer le parcours.

Les marques entre la marque où est envoyé le pavillon « O/Vert » et la Cardinale Sud Méaban sont supprimées.

8.8 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe 4 (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe 5 Pointage Officiel à une marque.

8.9 Arrivée de nuit ou par mauvaise visibilité : Chaque concurrent, en arrivant près de la ligne, doit alors éclairer ses numéros de voile. Toute infraction avérée à cette règle sera

pénalisée sans instruction de 20% du nombre des inscrits de la classe. Ceci modifie la RCV 63.1.

9. MARQUES

9.1 Les marques sont :

ies mai ques se		Marques de parcours	Marque de dégagement	Marque d'arrivée
Zone A		Bouées cylindriques orange		Petite bouée cylindrique blanche
Zone B Diam 24		Bouées cylindriques rouges	Bouée Cylindrique rouge	Petite bouée frite jaune
Zone B autres séries	Bateau du	Bouées cylindriques jaunes		Petite bouée cylindrique blanche
Zone C	comité de course ou bouée cylindrique	Bouées cylindriques vertes	Cylindrique verte	Petite bouée cylindrique blanche
Zone D	jaune	Bouées cylindriques orange	Cylindrique orange	Petite bouée conique blanche
Zone E			Cylindrique Blanche	Petite bouée cylindrique jaune

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

- 10.1 Balisage : La bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban et la Cardinale Ouest Roche Révision doivent être respectées.
- 10.2 Zone interdite à la navigation : Zone mytilicole au Nord de Houat et au Nord Est de l'Ile Dumet.

11 LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du comité de course ou le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP]
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 11.4 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).
 - **Pour les Zones C et D**: Quand un changement de parcours est signalé à la marque 3A/3B, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera supprimée).

13 L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 13.2 Parcours Banane/Port de la Trinité: (2 tours, arrivée à la Trinité): Si le pavillon G est envoyé avec le pavillon Q, la position de la ligne d'arrivée est modifiée comme suit: « Après la bouée du Petit Trého à laisser à bâbord, les marques du chenal de la Trinitésur-mer (Rivière de Crac'h) devront être respectées jusqu'à la ligne d'arrivée. »

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la Partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

14.4. ACTION DU JURY SUR L'EAU

- a) Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV ou la RCV 31 est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge. Si le bateau en infraction n'effectue pas de pénalité conformément à l'IC 14.1 et à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle par un coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge en direction de ce bateau. Dans ce cas l'IC 14.1 ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2. Si le bateau en infraction n'effectue pas de pénalité, il sera disqualifié sans instruction
- b) Si le jury observe une infraction à l'IC 18.3 (Utilisation du Bout dehors) il pourra pénaliser le bateau par un coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge en direction du bateau en faute. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité d'un tour conformément à la RCV 44.2. Si le bateau en infraction n'effectue pas de pénalité, il sera disqualifié sans instruction.

- c) L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation, demande de réouverture (RCV 66) ou appel (ceci modifie les RCV 62.1(a), 66 et 70).
- d) Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation.
- e) La procédure normale de réclamation d'un bateau, du comité de course ou du jury reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.
- f) Une réclamation du jury selon la RCV 60.3(a)(1) pourra être déposée contre un bateau impliqué dans un incident ayant fait l'objet d'une action du jury sur l'eau, si le jury estime que cet incident peut avoir causé une blessure ou un dommage sérieux.
- 14.5 Le système de pénalité applicable aux Diam24 OD est décrit en annexe 6.

15 TEMPS LIMITES

Les bateaux ne finissant pas dans le délai indiqué ci-dessous après que le bateau précisé ci-dessous ait effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITE POUR FINIR
Parcours construit pour les monotypes	30 minutes après l'arrivée du premier
Parcours côtier pour les monotypes	3 minutes par mille après l'arrivée du premier
Parcours construit pour les IRC	30 minutes après l'arrivée du quatrième
Parcours côtier pour les IRC et les IRC Double	3 minutes par mille après l'arrivée du quatrième
Parcours construit pour les Osiris Habitable	45 minutes après l'arrivée du quatrième
Parcours côtier pour les Osiris Habitable	3 minutes par mille après l'arrivée du quatrième
Parcours côtier pour les Multi 2000, Mini 6.50 et	3 minutes par mille après l'arrivée du quatrième
Figaro	

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé sur le parking SNT. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les salles du jury situées sur le parking SNT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)):
 - Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Communication radio
- 16.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
 - dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille.

b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la RCV 62.2.

17 CLASSEMENT

- 17.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition
- 17.2 (a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
 - (b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 17.3 Pour les Osiris habitable 1 et les IRC 1 et 2, le grand parcours côtier programmé sur la Zone E ne pourra pas être retiré comme plus mauvais score.
- 17.4 Les bateaux jaugés IRC courent en temps compensé selon la formule : Temps Compensé = Temps Réel x TCF ; le TCF étant celui du certificat IRC 2017.
- 17.5 Les bateaux jaugés Osiris Habitable courent en temps compensé selon la formule : Temps compensé = Temps Réel x TMF; le TMF étant celui du certificat de jauge OSIRIS en cours de validité. Le CVL ne s'appliquera pas.
- 17.6 Les bateaux jaugés Multi 2000 courent en temps compensé selon la formule : Temps compensé = Temps Réel x Rating Multi 2000 ; le Rating Multi 2000 étant celui du certificat de jauge Multi 2000 en cours de validité.
- 17.7 Les coefficients IRC, Osiris Habitable et Multi 2000 utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel au plus tard deux heures avant l'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course. Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises le vendredi 14 Avril 2017 jusqu'à deux heures après l'heure limite de réclamation.
- 17.8 Le Spi Ouest-France Destination Morbihan s'inscrit dans le Trophée Atlantique, le Championnat de Bretagne et le Trophée IRC des Clubs.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 [DP] a) Emargement départ : le responsable d'un bateau qui souhaite prendre le départ des courses du jour doit, avant le départ de sa première course, déclarer sa participation à la tente Secrétariat Course à l'aide de sa carte à code barre* remise à l'inscription.
 - [DP] b) Emargement retour : le responsable d'un bateau qui prend le départ des courses du jour doit au plus tard 1h15 après la fin de sa dernière course, déclarer son retour, à la tente Secrétariat Course, à l'aide de sa carte à code barre*. Ce délai peut être prolongé à la discrétion du comité de course.
 - *: (une note explicative d'utilisation de la carte d'émargement est remise à l'inscription) [DP] c) Un bateau qui n'observerait pas ces exigences sera pénalisé sans instruction de 10 % du nombre des inscrits, à la première (émargement départ) et/ou dernière course du jour (émargement retour). Cette pénalité pourra être aggravée, après instruction, par le jury. Ceci modifie la RCV 63.1.
- 18.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible sur le canal VHF propre à chaque rond ou informer les organisateurs par téléphone (à la S.N.T 02 97 55 56 29); de plus :
 - Il doit retirer ou ferler sa flamme de course
 - Il doit émarger à la tente secrétariat de course
 - Il doit remettre une déclaration écrite d'abandon au secrétariat de course.

18.3 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19 [DP] REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux IC. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- **20.2** [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 90 minutes avant son 1^{er} signal d'avertissement du jour.

21 [DP] PUBLICITE

Deux stickers OUEST-FRANCE devront être collés de chaque côté de l'étrave et conservés durant toute l'épreuve.

22 BATEAUX OFFICIELS

- Les bateaux du jury arborent un pavillon jaune marqué JURY.
- Les bateaux du Comité Technique arborent un pavillon bleu marqué JAUGE.
- Les autres bateaux officiels (Presse, partenaires) arborent un pavillon « Spi Ouest-France» ou «Ouest-France».

23 [DP] BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24 [DP] LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité technique.

25 [DP] EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSE DE PROTECTION SOUS MARINE Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

26 [DP] COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

27 PRIX

- Dotation OUEST-France et GILL au 1er bateau de chaque classe, et une Coupe d'un Partenaire
- Dotation GILL et VOILES ET VOILIERS au 2nd de chaque classe
- Dotation GILL au 3ème de chaque classe
- Trophée au premier de la flotte monotype (classement Cox Sprague System)
- Trophée au voilier IRC ayant obtenu le minimum de points
- Trophée du Fair-Play Marine Nationale, attribué par le comité de course.
- Poids en huîtres du skipper (ou d'un équipier) du bateau vainqueur dans chaque classe.

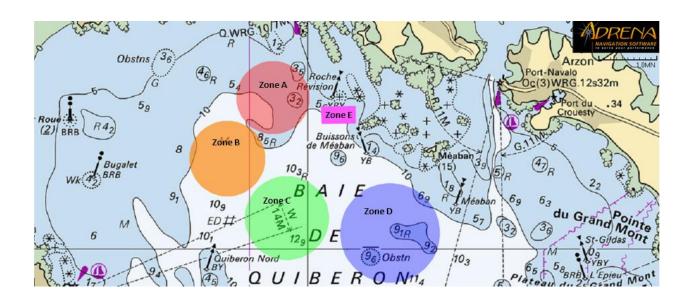
28 DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés

- Directeur de Course : Christophe GAUMONT
- Président de Comité de Course Zone A : Anne MALLEDANT VADRE
- Président de Comité de Course Zone B : Julien BOTHUAN
- Président de Comité de Course Zone C : Frédéric COURTOIS
- Président de Comité de Course Zone D : Gilles BRICOUT
- Président de Comité de Course Zone E : Didier COZIC
- Président du Jury : Georges PRIOL
- Président (e) de panel :
 - Corinne AULNETTE
 - François CATHERINE
 - Christophe SCHENFEIGEL
- Président du Comité technique : Nicolas PECHA

ANNEXE 1 - ZONES DE COURSE



ZONE	Α	В	С	D	E
Position du	47°32.59 N	47°31.54 N	47°30.52 N	47°30.30 N	47°32.30 N
Zone	003°00.89 W	003°02.05 W	003°00.52 W	002°57.90 W	002°59.20 W
VHF	77	06	08	72	15

ANNEXE 2 - HORAIRE DES MAREES - LEVER ET COUCHER DU SOLEIL

Horaire des marées :

de Port-Navalo (56) en heure légale

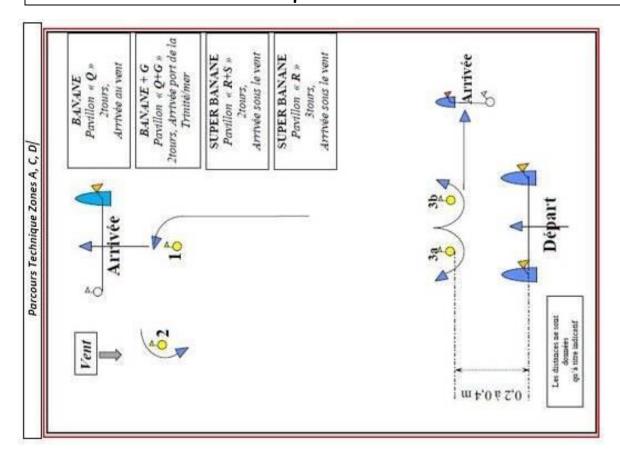
	PM	Haut.	Coef.	PM	Haut.	Coef.	ВМ	Haut.	ВМ	Haut
13/04/2017	06h55	4.90	88	19h09	4.90	86	01h07	0.90	13h24	0.95
14/04/2017	07h24	4.80	83	19h40	4.75	80	01h41	1.00	13h58	1.15
15/04/2017	07h53	4.60	76	20h11	4.60	71	02h14	1.15	14h31	1.35
16/04/2017	08h23	4.40	66	20h44	4.35	61	02h48	1.35	15h05	1.60
17/04/2017	08h55	4.15	56	21h24	4.15	50	03h25	1.60	15h45	1.85

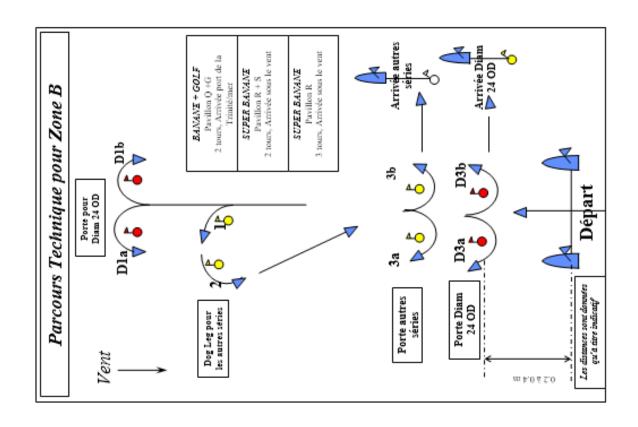
Horaire du lever et du coucher du soleil :

Calculé à Auray (56) en heure légale

Date	Lever	Coucher
13/04/2017	7h25	20h59
14/04/2017	7h23	21h00
15/04/2017	7h21	21h02
16/04/2017	7h19	21h03
17/04/2017	7h17	21h04

Annexe 3 - Parcours Technique





ANNEXE 4 - PARCOURS CÔTIER (Toutes Zones)

	Parcours côtier N°1 - 18 NM						
Ordre	Waypoint		Côté	Position			
1	Zone Départ	Départ					
2	Gonflable Chimère	Contourner	Trib,	47°28,850 N 002°54,050 W			
*3	Card S Sud Banc Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,033 N 003°02,350 W			
*4	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,210 N 003°05,459 W			
5	Latérale Bd Le Trého	Arrivée		47°33,470 N 003°00,750 W			

	Parcours côtier N°2-21 NM						
Ordre	Waypoint		Côté	Position			
1	Zone Départ	Départ					
2	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Bab,	47°31,210 N 003°05,459 W			
*3	Card S Sud Banc Quiberon	Contourner	Bab,	47°28,033 N 003°02,350 W			
*4	Gonflable Chimère	Contourner	Bab,	47°28,850 N 002°54,050 W			
5	Card S Méaban	Contourner	Bab,	47°30,770 N 002°56,220 W			
	Card S Buissons de						
6	Méaban	Contourner	Trib,	47°31,600 N 002°58,500 W			
7	Card W Roche Révision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W			
8	Latérale Bd Le Trého	Arrivée		47°33,470 N 003°00,750 W			

	Parcours côtier N°3 -27 NM						
Ordre	Waypoint		Côté	Position			
1	Zone Départ	Départ					
2	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,149 N 002°56,990 W			
*3	Gonflable Chimère	Contourner	Bab,	47°28,850 N 002°54,050 W			
*4	Card S Sud Banc Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,033 N 003°02,350 W			
5	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,210 N 003°05,459 W			
6	Latérale Bd Le Trého	Arrivée		47°33,470 N 003°00,750 W			

	Parcours côtier N°4 -33 NM						
Ordre	Waypoint		Côté	Position			
1	Zone Départ	Départ					
2	Card W Recherche	Contourner	Trib,	47°25,569 N 002°50,390 W			
*3	Card S Sud Banc Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,033 N 003°02,350 W			
*4	Card S Méaban	Contourner	Bab,	47°30,770 N 002°56,220 W			
5	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,210 N 003°05,459 W			
6	Latérale Bd Le Trého	Arrivée		47°33,470 N 003°00,750 W			

	Parcours côtier N°5 -25 NM						
Ordre	Waypoint		Côté	Position			
1	Zone Départ	Départ					
2	Card S Méaban	Contourner	Trib,	47°30,770 N 002°56,220 W			
3	Card S Sud Banc Quiberon	Contourner	Bab,	47°28,033 N 003°02,350 W			
*4	Gonflable Chimère	Contourner	Bab,	47°28,850 N 002°54,050 W			
5	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,210 N 003°05,459 W			
6	Latérale Bd Le Trého	Arrivée		47°33,470 N 003°00,750 W			

	Parcours côtier N°6 -31 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position	
1	Zone Départ	Départ			
2	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,149 N 002°56,990 W	
3	Card S Méaban	Contourner	Trib,	47°30,770 N 002°56,220 W	
*4	Gonflable Chimère	Contourner	Trib,	47°28,850 N 002°54,050 W	
5	Card S Sud Banc Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,033 N 003°02,350 W	
6	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,210 N 003°05,459 W	
7	Latérale Bd Le Trého	Arrivée		47°33,470 N 003°00,750 W	

Parcours côtier N°7 -19 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Zone Départ	Départ		
2	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Bab,	47°31,210 N 003°05,459 W
3	Card S Sud Banc Quiberon	Contourner	Bab,	47°28,033 N 003°02,350 W
4	Gonflable Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,899 N 002°57,500 W
*5	Card S Méaban	Contourner	Bab,	47°30,770 N 002°56,220 W
6	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Trib,	47°31,600 N 002°58,500 W
7	Card W Roche Révision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
8	Latérale Bd Le Trého	Arrivée		47°33,470 N 003°00,750 W

	Parcours côtier N°8 -18 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position	
1	Zone Départ	Départ			
2	Lat Bd Basse Nouvelle	Contourner	Trib,	47°26,979 N 003°01,990 W	
*3	Card N Nord Quiberon	Contourner	Trib,	47°29,649 N 003°02,600 W	
4	Gonflable Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,899 N 002°57,500 W	
5	Latérale Bd Le Trého	Arrivée		47°33,470 N 003°00,750 W	

ANNEXE 4 - PARCOURS CÔTIER (Départ Zone E)

	Parcours côtier N°E1 - 41 NM					
Ordre	Waypoint		Côté	Position		
1	Départ					
2	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Bab,	47°31,600 N 002°58,500 W		
3	Card S Méaban	Contourner	Trib,	47°30,770 N 002°56,220 W		
4	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,149 N 002°56,990 W		
*5	Card S Méaban	Contourner	Trib,	47°30,770 N 002°56,220 W		
6	Card W Recherche	Contourner	Trib,	47°25,569 N 002°50,390 W		
7	Rocher La Vieille	Contourner	Trib,	47°24,149 N 002°56,990 W		
*8	Card S Sud Banc Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,033 N 003°02,350 W		
9	Card S Méaban	Contourner	Bab,	47°30,770 N 002°56,220 W		
10	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Trib,	47°31,600 N 002°58,500 W		
11	Card W Roche Révision	Arrivée		47°32,630 N 002°59,360 W		

Parcours côtier N°E2 - 44 NM					
Ordre	Waypoint		Côté	Position	
1	Départ				
2	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Bab,	47°31,600 N 002°58,500 W	
3	Card S Méaban	Contourner	Trib,	47°30,770 N 002°56,220 W	
4	Card S Sud Banc Quiberon	Contourner	Bab,	47°28,033 N 003°02,350 W	
5	Card W Recherche	Contourner	Trib,	47°25,569 N 002°50,390 W	
6	Rocher La Vieille	Contourner	Trib,	47°24,149 N 002°56,990 W	
*7	Gonflable Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,899 N 002°57,500 W	
8	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Bab,	47°31,210 N 003°05,459 W	
*9	Card S Sud Banc Quiberon	Contourner	Bab,	47°28,033 N 003°02,350 W	
10	Gonflable Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,899 N 002°57,500 W	
11	Card S Méaban	Contourner	Bab,	47°30,770 N 002°56,220 W	
12	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Trib,	47°31,600 N 002°58,500 W	
13	Card W Roche Révision	Arrivée		47°32,630 N 002°59,360 W	

	Parcours côtier N°E3- 50 NM					
Ordre	Waypoint		Côté	Position		
1	Départ					
2	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Bab,	47°31,600 N 002°58,500 W		
3	Card S Méaban	Contourner	Trib,	47°30,770 N 002°56,220 W		
4	Lat Bd Basse Nouvelle	Contourner	Trib,	47°26,980 N 003°01,990 W		
5	Lat Tb NE Teignouse	Laisser	Bab,	47°26,550 N 003°01,870 W		
6	Lat Bd Goué Vas Est	Laisser	Trib,	47°26,229 N 003°04,290 W		
7	Lat Tb Basse du Milieu	Contourner	Bab,	47°25,900 N 003°04,130 W		
*8	Card E Les Galères	Contourner	Bab,	47°18,750 N 003°02,750 W		
9	Passe du Béniguet	Passer				
*10	Gonflable Centre Baie	Contourner	Trib,	47°27,900 N 002°57,500 W		
11	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,150 N 002°56,990 W		
12	Card S Méaban	Contourner	Bab,	47°30,770 N 002°56,220 W		
13	Card S Sud Banc Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,033 N 003°02,350 W		
*14	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,210 N 003°05,460 W		
15	Latérale Bd Le Trého			47°33,470 N 003°00,750 W		

	Parcours côtier N°E4- 43 NM					
	Waypoint		Côté	Position		
1	Départ					
2	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Bab,	47°31,600 N 002°58,500 W		
3	Card S Méaban	Contourner	Trib,	47°30,770 N 002°56,220 W		
4	Gonflable Centre Baie	Contourner	Trib,	47°27,899 N 002°57,500 W		
5	Lat Bd Basse Nouvelle	Laisser	Trib,	47°26,979 N 003°01,990 W		
6	Lat Tb NE Teignouse	Laisser	Bab,	47°26,550 N 003°01,870 W		
7	Lat Bd Goué Vas Est	Laisser	Trib,	47°26,229 N 003°04,290 W		
8	Lat Tb Basse du Milieu	Laisser	Bab,	47°25,899 N 003°04,130 W		
9	Card S Goué Vas Sud	Contourner	Trib,	47°25,750 N 003°04,899 W		
*10	Card N Poulains	Contourner	Bab,	47°23,700 N 003°14,899 W		
11	Passe du Béniguet	Passer				
*12	Gonflable Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,899 N 002°57,500 W		
*13	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,210 N 003°05,459 W		
14	Latérale Bd Le Trého	Arrivée		47°33,470 N 003°00,750 W		

	Parcours côtier N°E5 -39 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position	
1	Départ				
2	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Bab,	47°31,600 N 002°58,500 W	
3	Card S Méaban	Contourner	Trib,	47°30,770 N 002°56,220 W	
4	Gonflable Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,899 N 002°57,500 W	
5	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,149 N 002°56,990 W	
*6	Card W Recherche	Contourner	Bab,	47°25,569 N 002°50,390 W	
7	Gonflable Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,899 N 002°57,500 W	
8	Card S Sud Banc Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,033 N 003°02,350 W	
*9	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,210 N 003°05,459 W	
10	Gonflable Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,899 N 002°57,500 W	
11	Card S Méaban	Contourner	Bab,	47°30,770 N 002°56,220 W	
12	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Trib,	47°31,600 N 002°58,500 W	
13	Card W Roche Révision	Arrivée		47°32,630 N 002°59,360 W	

	Parcours côtier N°E6-42 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position	
1	Départ				
2	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Bab,	47°31,600 N 002°58,500 W	
3	Card S Méaban	Contourner	Trib,	47°30,770 N 002°56,220 W	
4	Lat Bd Basse Nouvelle	Contourner	Trib,	47°26,979 N 003°01,990 W	
5	Lat Tb NE Teignouse	Laisser	Bab,	47°26,550 N 003°01,870 W	
6	Lat Bd Goué Vas Est	Laisser	Trib,	47°26,229 N 003°04,290 W	
7	Lat Tb Basse du Milieu	Contourner	Bab,	47°25,899 N 003°04,130 W	
*8	Card E Les Galères	Contourner	Bab,	47°18,750 N 003°02,750 W	
9	Card S Le Chariot	Contourner	Bab,	47°18,760 N 002°52,950 W	
10	Grand Cardinaux (et leurs dangers)	Contourner	Bab,	47°19,270 N 002°50,090 W	
*11	Card E Cohfournik	Contourner	Bab,	47°19,500 N 002°49,700 W	
12	Card W Recherche	Contourner	Bab,	47°25,569 N 002°50,390 W	
13	Card S Méaban	Contourner	Bab,	47°30,770 N 002°56,220 W	
14	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Trib,	47°31,600 N 002°58,500 W	
15	Card W Roche Révision	Arrivée		47°32,630 N 002°59,360 W	

	Parcours côtier N°E7-39 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position	
1	Départ				
	Card S Buissons de				
2	Méaban	Contourner	Bab,	47°31,600 N 002°58,500 W	
3	Card S Méaban	Contourner	Trib,	47°30,770 N 002°56,220 W	
4	Lat Bd Basse Nouvelle	Contourner	Trib,	47°26,979 N 003°01,990 W	
5	Lat Tb NE Teignouse	Laisser	Bab,	47°26,550 N 003°01,870 W	
6	Lat Bd Goué Vas Est	Laisser	Trib,	47°26,229 N 003°04,290 W	
7	Lat Tb Basse du Milieu	Contourner	Bab,	47°25,899 N 003°04,130 W	
8	Danger Isolé Pot de Fer	Contourner	Bab,	47°21,680 N 002°59,830 W	
9	Card S Le Chariot	Contourner	Bab,	47°18,760 N 002°52,950 W	
10	Grand Cardinaux (et leurs dangers)	Contourner	Bab,	47°19,270 N 002°50,090 W	
11	Card E Cohfournik	Contourner	Bab,	47°19,500 N 002°49,700 W	
12	Card W Recherche	Contourner	Bab,	47°25,569 N 002°50,390 W	
13	Card S Méaban	Contourner	Bab,	47°30,770 N 002°56,220 W	
14	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Trib,	47°31,600 N 002°58,500 W	
15	Card W Roche Révision	Arrivée		47°32,630 N 002°59,360 W	

	Parcours côtier N°E8-41 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position	
1	Départ				
	Card S Buissons de				
2	Méaban	Contourner	Bab,	47°31,600 N 002°58,500 W	
3	Card S Méaban	Contourner	Trib,	47°30,770 N 002°56,220 W	
4	Card S Sud Banc Quiberon	Contourner	Bab,	47°28,033 N 003°02,350 W	
5	Card W Recherche	Contourner	Bab,	47°25,569 N 002°50,390 W	
* 6	Card S Saint Jacques	Contourner	Bab,	47°28,170 N 002°47,520 W	
7	Rocher La Vieille	Contourner	Trib,	47°24,149 N 002°56,990 W	
8	Bouée Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,899 N 002°57,500 W	
9	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,210 N 003°05,459 W	
10	Latérale Bd Le Trého	Arrivée		47°33,470 N 003°00,750 W	

	Parcours côtier N°E9-39 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position	
1	Départ				
2	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Bab,	47°31,600 N 002°58,500 W	
3	Card S Méaban	Contourner	Trib,	47°30,770 N 002°56,220 W	
4	Card W Recherche	Contourner	Bab,	47°25,569 N 002°50,390 W	
5	lle Dumet (et ses dangers)	Contourner	Bab,	47°24,689 N 002°37,200 W	
* 6	Spéciale Sud Zone Mytilicole (Dumet)	Contourner	Bab,	47°24,840 N 002°35,950 W	
7	Card E Basse Est Ile Dumet	Contourner	Bab,	47°25,149 N 002°34,600 W	
8	Marque spéciale Mytilicole (Dumet)	Contourner	Bab,	47°25,520 N 002°35,130 W	
9	Card Nord Zone Mytilicole (Dumet)	Contourner	Bab,	47°25,880 N 002°36,030 W	
10	Card S Saint Jacques	Contourner	Bab,	47°28,170 N 002°47,520 W	
11	Card S Chimère	Contourner	Trib,	47°28,830 N 002°53,980 W	
12	Card S Méaban	Contourner	Bab,	47°30,770 N 002°56,220 W	
13	Card S Buissons de Méaban	Contourner	Trib,	47°31,600 N 002°58,500 W	
14	Card W Roche Révision	Arrivée		47°32,630 N 002°59,360 W	

ANNEXE 5 - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le $2^{\grave{e}me}$ substitut et le pavillon de classe des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées cidessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant : « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ».

Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69 ou selon la RCV 14 en cas de blessure ou dommage sérieux.

Les marques où un pointage officiel peut être effectué sont indiquées par un astérisque en annexe 4 - Parcours côtiers

Annexe 6 -Diam 24 OD

IC 2 Avis aux concurrents : ajouter :

Des modifications aux IC pourront être données lors des briefings. Dans ce cas, elles seront affichées au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant le 1er signal d'avertissement du jour.

Des modifications orales aux IC pourront être données sur l'eau. Dans ce cas, le comité de course enverra un pavillon L sur le bateau comité et annoncera la modification sur le canal VHF de la course. Si possible, un bateau du comité de course ou un bateau umpire informera chaque bateau. Horaires des briefings :

Vendredi 14 avril
 10h30 devant la SNT

Samedi 15 avril
 Dimanche 16 avril
 Lundi 17 avril
 O9h00 Salle polyvalente SNT
 O8h00 Salle polyvalente SNT

[DP] La présence des skippers est obligatoire.

MODIFICATIONS AUX RCV

Modification de la définition de Place à la marque remplacée par :

Place à la marque Place pour un bateau pour suivre sa route normale pour contourner ou passer la marque du côté requis.

Modification de la définition Route libre derrière et route libre devant ; engagement remplacée par :

Un bateau est en route libre derrière un autre quand ses coques sont derrière une ligne perpendiculaire passant par le point le plus arrière des coques de l'autre bateau. Cependant un bateau avec une de ses coques entre les coques de l'autre bateau est en route libre derrière. L'autre bateau est en route libre devant. Ils sont engagés quand aucun des deux n'est en route libre derrière. Cependant ils sont aussi engagés quand un bateau situé entre eux établit un engagement sur les deux.

Modification de la définition Route normale, ajouter :

Un bateau effectuant une pénalité ou manœuvrant pour effectuer une pénalité ne navigue pas sur une route normale.

Ajout d'une RCV 8, dernier point de certitude :

Les umpires supposeront que l'état d'un bateau ou sa relation avec un autre bateau n'a pas changé, tant qu'ils ne sont pas certains que cet état a changé.

Suppression de la RCV 17, sur le même bord, route normale

Modification de la RCV 18, Place à la marque, remplacée par :

18.1 Quand la règle 18 s'applique

La règle 18 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser une marque du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la zone. Cependant, elle ne s'applique pas entre un bateau approchant d'une marque et un autre la quittant.

18.2 Donner la place à la marque

(a) Quand le premier bateau atteint la zone,

- (1) si les bateaux sont *engagés*, le bateau à l'extérieur à ce moment-là doit par la suite donner au bateau à l'intérieur la place à la marque,
- (2) si les bateaux ne sont pas *engagés*, le bateau n'ayant pas encore atteint la zone doit par la suite donner la place à la marque.
- (b) Si le bateau ayant droit à la place à la marque quitte la zone, le droit à la place à la marque prend fin et la règle 18.2(a) s'applique à nouveau si nécessaire, en fonction de la relation entre les bateaux au moment où la règle 18.2(a) est à nouveau appliquée.
- (c) Si un bateau a obtenu un engagement à l'intérieur et que, depuis le moment où l'engagement a commencé, le bateau à l'extérieur a été incapable de donner la place à la marque, ce dernier n'est pas tenu de la lui donner.

18.3 Virer de bord ou empanner

- (a) Si la place à la marque pour un bateau comprend un changement de bord, ce virement de bord ou empannage ne doit pas être exécuté plus rapidement qu'un virement de bord ou empannage pour suivre sa route normale.
- (b) Quand un bateau prioritaire engagé à l'intérieur doit changer de bord à une marque pour suivre sa route normale, il ne doit pas, jusqu'à ce qu'il change de bord, passer plus loin de la marque que nécessaire pour suivre cette route. La règle 18.3(b) ne s'applique pas à une marque d'une porte ou à une marque d'arrivée et un bateau ne doit pas être pénalisé pour avoir enfreint cette règle, sauf si la route d'un autre bateau a été affectée par l'infraction à cette règle.

Modification de la RCV 20, Place pour virer de bord à un obstacle

Quand la règle 20 s'applique, les signaux de bras suivants sont, en plus des appels à la voix, exigés du barreur :

- (a) pour « Place pour virer », pointer clairement et plusieurs fois vers la direction au vent : et
 - (b) pour « Virez », pointer clairement et plusieurs fois vers l'autre bateau et déplacer le bras vers la direction au vent.

Modification de la RCV 41, Aide extérieure

Ajouter 41(e) : - de l'aide pour récupérer un équipier tombé à l'eau et le remettre à bord, à condition que le retour à bord se fasse à l'endroit approximatif de la récupération.

Modification de la RCV 44, Pénalités au moment d'un incident

44.1 Effectuer une pénalité

Un bateau peut effectuer une pénalité :

- avant le départ, ou sur le 1_{er} bord en cas de départ au portant, ou sur un bord du parcours vers la porte au vent ou sur le bord vers la ligne d'arrivée : un empannage puis un lof jusqu'à une route au plus près
- sur un bord du parcours vers la porte sous le vent : un virement de bord puis une abattée jusqu'à une route à plus de 90° du vent réel

quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 lors d'un incident ou la RCV 31 alors qu'il est en course sur un parcours en stade nautique.

Un bateau peut effectuer une pénalité d'un tour quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 lors d'un incident ou la RCV 31 alors qu'il est en course sur un parcours raid.

Cependant,

 (a) quand un bateau est susceptible d'avoir enfreint une règle du chapitre 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin d'effectuer la pénalité pour l'infraction à la règle 31; (b) si le bateau a causé une blessure ou un dommage sérieux ou, malgré une pénalité effectuée, obtenu un avantage significatif dans la course ou la série grâce à son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner.

44.2 Pénalités :

Après s'être largement écarté des autres bateaux aussitôt que possible après l'incident, un bateau effectue une pénalité

- d'un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou
- d'un empannage suivi d'un lof jusqu'à une route au plus près, ou
- d'un virement de bord suivi d'une abattée jusqu'à une route à plus de 90° du vent réel

Quand un bateau effectue la pénalité sur ou près de la ligne d'arrivée, il doit se trouver entièrement du côté parcours de la ligne avant de finir.

Annexe 7 - Courses en groupe (AC 6.2)

A7.1 Si le nombre d'inscrits dans une série est inférieur ou égal à 85 bateaux, il n'y aura qu'un seul départ.

Si le nombre d'inscrits dans une série est supérieur à 85 bateaux, cette série pourra courir en groupes avec phase de qualification et phase finale suivant les règles définies cidessous :

Dans la phase de qualification, les bateaux seront répartis en deux flottes jaune et bleue autant que possible de taille et de niveau égaux. Les répartitions initiales seront faites par un comité de répartition désigné par l'autorité organisatrice.

Ces répartitions seront affichées au tableau officiel d'informations au plus tard le vendredi 14 avril 2017 à 07h30.

A7.2 (a) Dans la phase de qualification, les bateaux seront à nouveau répartis dans les flottes après chaque jour de course, sauf si le premier jour une seule course a été validée pour toutes les flottes.

Si toutes les flottes ont validé le même nombre de courses, les bateaux seront à nouveau répartis sur la base de leur rang au classement général.

Si toutes les flottes n'ont pas validé le même nombre de courses à l'issue des qualifications, la répartition s'effectuera sur le classement du même nombre de courses validées par les deux flottes et numérotées dans leur ordre de déroulement.

Les répartitions seront faites comme suit :

Rang dans la série	Flotte assignée	
1 ^{er}	Jaune	
2 ^{ème}	Bleue	
3 ^{ème}	Bleue	
4 ème	Jaune	
5 ^{ème}	Jaune	
6 ^{ème}	Bleue	
Et ainsi de suite		

- (b) Les répartitions seront basées sur le classement disponible à 21h00 chaque jour, indépendamment des réclamations ou des demandes de réparation non encore jugées.
- (c) Si toutes les flottes n'ont pas le même nombre de courses à l'issue d'une journée, les flottes avec le moins de courses continueront de courir le jour suivant jusqu'à ce que toutes les flottes aient le même nombre de courses. Tous les bateaux courront ensuite dans les nouvelles flottes.
- A7.3 (a) Les bateaux seront assignés dans les flottes de la phase finale Or et Argent, sur la base de leurs rangs dans la phase de qualification. Il y aura le même nombre de flottes dans la phase finale que dans la phase de qualification.

Les flottes de la phase finale seront, autant que possible, de taille égale de sorte que la flotte Argent ne soit pas plus grande que la flotte Or.

Les bateaux avec les meilleurs rangs dans la phase de qualification courront toutes les courses de la phase finale dans la flotte Or, les bateaux avec les rangs suivants de la phase de qualification courront dans la flotte Argent.

(b) Aucun recalcul du rang de la phase de qualification, après que des bateaux aient été répartis dans les flottes de la phase finale, n'affectera les répartitions sauf une décision de réparation accordée par le jury qui peut promouvoir un bateau dans une flotte supérieure.

Seul le(s) bateau(x) ayant obtenu une réparation peut(vent) changer de groupe, et seulement avant le début des courses de phase finale.

A7.4 Classement

- (a) Deux courses de la phase de qualification validée par chaque flotte sont exigées pour valider la compétition
- (b) 6 courses validées pour chaque flotte sont exigées pour valider la phase de qualification. Si 6 courses ne sont pas validées, la phase de qualification sera prolongée du nombre de journées nécessaires pour atteindre ce nombre.
- (c) Si, à la fin de la phase de qualification, certains bateaux sont classés avec plus de courses que d'autres, les points des courses les plus récentes seront retirés de sorte que tous les bateaux aient le même nombre de courses pris en compte. Pour la phase de qualification, la RCV A4.2 est modifiée de sorte que les points seront basés sur le nombre de bateaux assignés à la plus grande flotte.
- (d) Excepté pour la course retirée selon l'IC 17.2, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses de la phase de qualification validées par toutes les flottes et de ses courses de la phase finale.
- (e) Les différentes flottes de la phase finale n'ont pas besoin d'avoir validé le même nombre de courses dans la phase finale.
- (f) Les bateaux dans la flotte Or seront classés en premier dans la régate excepté un bateau disqualifié dans une course de la phase finale selon les RCV 5 ou 69.